



Perspectives locales de la diversité biologique 3 : Résumé

Les contributions vitales
des Peuples Autochtones
et des communautés locales
sont essentielles à la mise
en œuvre du Cadre mondial
de la biodiversité de
Kunming-Montréal

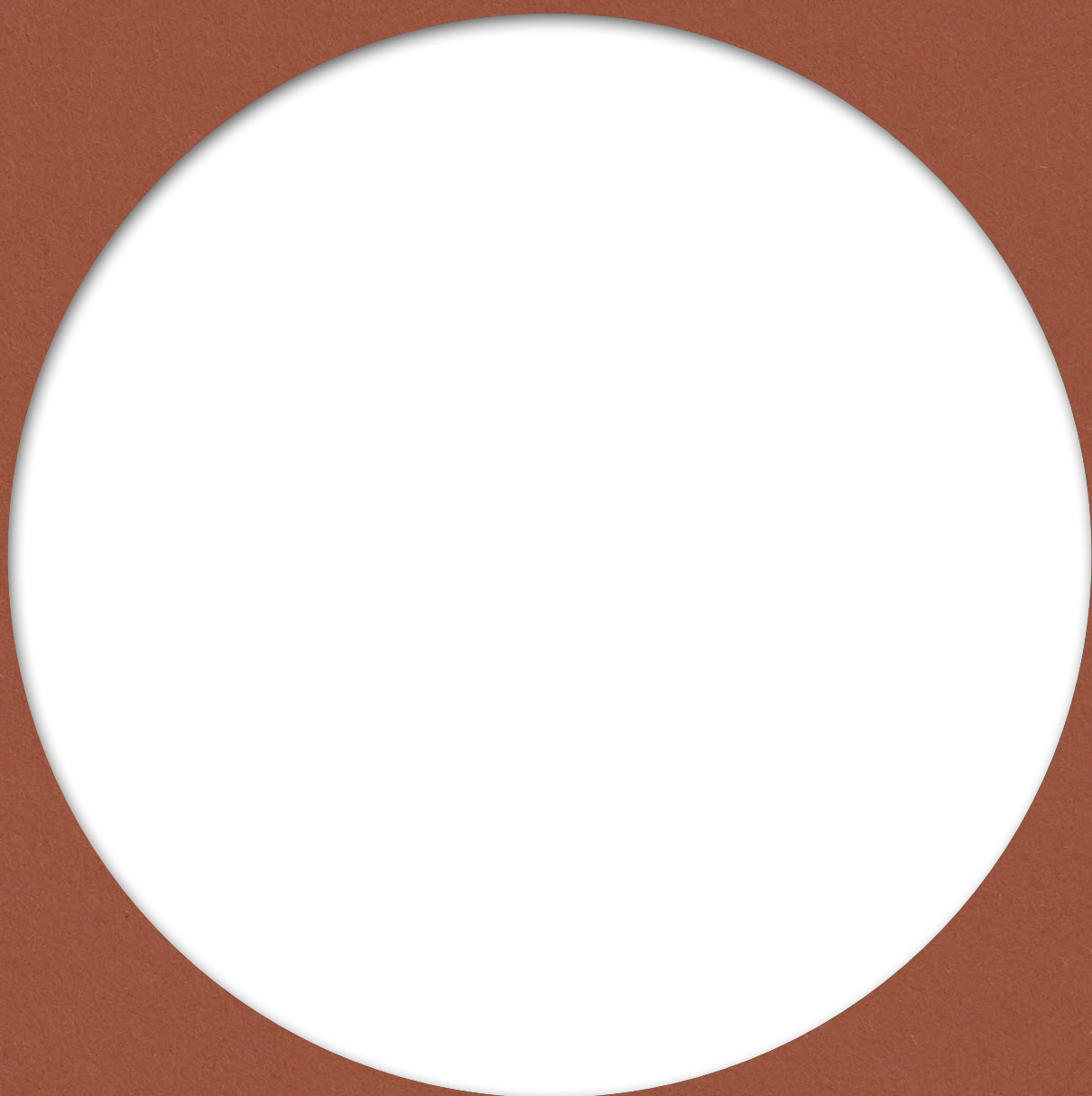




Image de couverture

Légende : Une femme mentawai
récolte des duriens sauvages
sur l'île de Siberut, à Sumatra
occidentale, en Indonésie

Photo : Nataliia Milko

Publiées en 2026 par Forest Peoples Programme, les Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, le Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad de América Latina y El Caribe.

Lien vers la publication : www.localbiodiversityoutlooks.net

© 2026 Forest Peoples Programme et (pour les études de cas) les Peuples Autochtones, les communautés locales et les auteurs qui ont contribué à cette publication. La présente publication est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0). (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Éditeur de la publication

Forest Peoples Programme
1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road
Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ
England

Tél : +44 (0)1608 652 893

Fax : +44 (0)1608 652 878

Email : info@forestpeoples.org

Site internet : www.forestpeoples.org

Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) immatriculée sous le n° 3868836, siège social à l'adresse indiquée ci-dessus.

Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158.

Forest Peoples Programme a le statut consultatif d'ONG auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.



CENTERS OF DISTINCTION
ON INDIGENOUS AND LOCAL KNOWLEDGE
(COD ILK)



Forest
Peoples
Programme



Citation suggérée

Forest Peoples Programme; International Indigenous Forum on Biodiversity; Indigenous Women's Biodiversity Network ; Centres of Distinction on Indigenous and Local Knowledge ; Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad de América Latina y El Caribe (2026). *Perspectives locales de la diversité biologique 3. Les contributions vitales des Peuples Autochtones et des communautés locales sont essentielles à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*. Moreton-in-Marsh, Angleterre : Forest Peoples Programme. Lien vers la publication : www.localbiodiversityoutlooks.net

Avertissement légal

Le contenu de la présente publication représente uniquement l'opinion de ses auteurs et relève de leur responsabilité exclusive.

Remerciements

Le projet LBO-3 a pu voir le jour grâce au généreux soutien de donateurs tels qu'Arcadia — un fonds caritatif créé par Lisbet Rausing et Peter Baldwin —, la Fondation David et Lucile Packard, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Lutte contre le changement climatique, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire, par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour le climat (BMUKN/IKI), la Fondation Nia Tero et SwedBio.

Conception graphique et illustration : Open and Honest

Traduction : AEIOU

Mise en page : maplerock.studio

Responsable des finances : Gloria Jehovana Riofrio Espin

« *La biodiversité est un terme technique, et clinique, pour désigner ce tissage de vie complexe qui nous porte. Nous, les Peuples Autochtones, nous disons que nous sommes en lien avec la vie. Donc, vos “ressources” sont pour nous des relations. Tout dépend du regard que l’on porte. »*

Chef Oren Lyons, Nation Onondaga et Confédération Haudenosaunee (Lyons, 1997, cité dans « Indigenous Peoples Major Group », 2019, p. iv)

Les peuples autochtones (PA) et les communautés locales (CL) qui incarnent des styles de vie traditionnels remplissent des fonctions essentielles dans la protection et l'utilisation durable de la biodiversité. Leur rôle et leurs droits ont été expressément reconnus dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), qui est le plan d'action à l'horizon 2030 de la Convention sur la diversité biologique (ou CDB) adopté par les Parties en 2022 ; ce qui constitue un grand pas en avant.

Par la suite, lors de la COP16 en 2024, les Parties sont convenues de créer l'Organe subsidiaire dans l'Article 8(j), un organe permanent visant à faire progresser le travail consacré à la CDB en lien avec les PA et les CL. Pourtant, en dépit de ces avancées, les contributions et les droits des PA et des CL ne sont toujours pas pleinement réalisés dans la mise en œuvre du CMBKM.

Perspectives locales de la diversité biologique 3 souligne les rôles, les droits et les contributions des PA et des CL dans la mise en œuvre du CMBKM et examine les enjeux qui en découlent. Dans une analyse indépendante, ce document ambitionne de consolider la responsabilité des Parties par rapport à leurs engagements au titre du cadre, et à d'autres obligations internationales, y compris les droits humains.

Et ceci est, à l'heure actuelle, plus pertinent que jamais. Le premier examen mondial des progrès collectifs en matière de mise en œuvre du CMBKM, émanant du Secrétariat de la CDB, lance un avertissement : le monde est encore bien loin des actuels objectifs à l'horizon 2030. Les quatre prochaines années seront un test critique pour savoir si la coopération internationale reste capable de délivrer un changement significatif, qui ne sera possible qu'à travers une démarche transformatrice de l'ensemble de la société, qui devra incorporer les droits humains et soutenir l'action communautaire.

À propos de cette publication

Perspectives locales de la diversité biologique 3 (LBO-3) est le troisième volume d'une série consacrée aux actions et aux contributions des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) qui incarnent des modes de vie traditionnels voués à protéger et faire un usage durable de la biodiversité. LBO-3 puise dans 56 études de cas et analyse si les droits des PA et des CL sont respectés dans la mise en œuvre du CMBKM. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport complet.

Messages clés

- **Les peuples autochtones et les communautés locales sont des acteurs fondamentaux de la mise en œuvre du CMBKM** et ils nécessitent un soutien complet pour mettre à échelle et aborder la crise de la perte de biodiversité d'une manière plus vaste et efficace.
- **Les pratiques coutumières d'utilisation durable sous-tendent des relations saines avec la nature.** Encourager des relations réciproques avec la nature constitue une étape clé vers un changement systémique et les peuples autochtones et les communautés locales incarnent déjà ce principe.
- **Les barrières structurelles qui nuisent aux peuples et à la planète doivent être abattues.** Des états d'esprit et des actions marqués par le courage et le renouveau sont nécessaires pour mettre un terme aux maux engendrés par le statu quo et mettre au défi les puissants acteurs qui tirent parti de cette léthargie et entravent le changement structurel.
- **La redevabilité mutuelle de tous les acteurs est un pilier du progrès collectif et de la réussite du CMBKM.** Cela comprend une planification et un suivi rigoureux de la part des Parties, complétés par des données de suivi et des rapports produits par les communautés.
- **Formes et modes de mise en œuvre : *quoi* mais aussi *comment*.** Intégrer différents systèmes de valeurs et consolider les efforts collectifs autodéterminés des Peuples Autochtones et des communautés locales et de l'ensemble de la société, et ne pas s'appuyer uniquement sur les Parties.
- **La solidarité mondiale est essentielle pour parvenir à un changement transformateur.** En alliant les efforts avec divers partenaires dans le monde, nous atteindrons notre but d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.



Légende : Chamonpat Khunwat (à gauche) et son amie pêchant le « pla rak kluay » selon une méthode traditionnelle lors d'une activité de suivi de la biodiversité

Photo : Thawatchai Chaipuang, Indigenous Media Network (IMN)

La CDB et le CMBKM, éléments clés pour les PA et les CL

« Ma communauté, le peuple Bettakuruma, est consciente que tout est lié : le sol, l'air, l'eau, la pluie, les espèces indigènes, les déplacements de la faune sauvage et l'équilibre écologique global font tous partie d'un même système vivant. »

Peuple Bettakuruma, Inde ²¹

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a pour but de protéger la nature, l'utiliser de manière pérenne et partager de manière juste les bénéfices qu'elle procure. Les peuples autochtones (PA) et les communautés locales (CL) qui incarnent des styles de vie traditionnels se posent en acteurs critiques des efforts mondiaux de protection et d'utilisation durable de la biodiversité. Leurs cosmovisions ouvrent les voies qui mèneront au changement transformateur dont le monde a besoin (voir l'étude de cas ², page ci-contre). Comme le déclarent les leaders autochtones du Gran Tescual, « En récupérant notre manière de penser, nous récupérons tout » (voir l'étude de cas ¹, rapport complet).

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), adopté en 2022, est actuellement le plan d'action mondial pour la biodiversité au titre de la CDB. Il expose 23 cibles à l'horizon 2030, qui se veulent les jalons de la réalisation des quatre objectifs à long terme et d'une vision de la vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

Le CMBKM fait des pas significatifs en avant dans la reconnaissance et la protection des contributions, des droits et des valeurs des PA et des CL, en incluant explicitement les droits humains et les droits des PA et des CL dans le texte des cibles, et en introduisant des considérations transversales de mise en œuvre dans sa Section C.

Légende : Des femmes rentrent d'une réunion mensuelle de leur groupe d'entraide, au cours de laquelle les membres contribuent à une cagnotte commune et discutent de préoccupations sociales, en collaborant pour trouver des solutions équitables

Photo : Manish Shukla





2 Éleveurs Karamojong, Ouganda

Pour les éleveurs de Karamoja, une région au nord-est de l'Ouganda, la propriété et la gestion du bétail sont des éléments clés de la subsistance liés au prestige social, au commerce et à l'honneur. Ce fort attachement au bétail est clé pour la gestion durable des terres et des ressources, comme le dit le proverbe :

« *Aucun berger ne détruirait l'endroit où son troupeau fait ripaille.* »

Les éleveurs de Karamojong ont développé des mécanismes traditionnels de partage de ressources avec leurs voisins du Kenya, le peuple Turkana, pour assurer la protection de leurs diverses ressources naturelles communes. Ce mécanisme porte le nom d'*Etamam*.

L'*Etamam* est un processus de gouvernance communautaire qui facilite le dialogue autour de la ressource naturelle tout en consolidant les systèmes traditionnels de gestion. Ce processus comprend des réunions entre les parties impliquées, des dialogues communautaires, des négociations au sujet de l'utilisation des ressources, la lecture des intestins et la cartographie des ressources. Ces mécanismes servent à identifier des domaines importants qui doivent être protégés pendant les déplacements du bétail.

L'*Etamam* établit alors des orientations pour la mobilité, l'utilisation rotative de l'eau et des zones de pâturage, sans oublier la protection des *Akiriketa*, les sites sacrés, et des paysages culturels préservés à des fins sociales et écologiques. Il désigne aussi les règles d'utilisation de la biodiversité, y compris la planification communautaire et la surveillance des zones clés pour réguler l'accès et prévenir une utilisation excessive.

Les structures de gouvernance traditionnelle comme le Conseil des anciens de l'Akiriket, jouent un rôle vital dans la formalisation de ces pratiques. Elles se sont engagées dans des accords transfrontières et ont contribué aux cadres régionaux comme le Protocole sur la transhumance IGAD de 2021, qui soutient une mobilité sûre pour le bétail en Afrique de l'est et protège les droits des éleveurs de chercher le pâturage adéquat pour leurs animaux. Ceci gagne en importance à mesure que le changement climatique a modifié les espaces de pâturage et les sources d'eau.

Le peuple autochtone utilise depuis des siècles le savoir traditionnel pour administrer les paysages. Alors que nous faisons face à des crises climatiques et de biodiversité liées entre elles, il est important d'introduire des mécanismes traditionnels d'*Etamam* et d'*Akiriket* dans les politiques nationales de biodiversité et utilisation des sols pour veiller à ce que le Cadre mondial de la biodiversité fonctionne.

Des approches transversales pour la mise en œuvre du CMBKM (Section C)

La Section C du CMBKM expose 18 principes qui s'appliquent à tous les Objectifs et Cibles et établissent la manière dont le Cadre devrait être mis en place, déclaré et évalué.

Un certain nombre de ces principes reflètent des avancées significatives atteintes par les PA et les CL au cours de la négociation du CMBKM.

- L'**approche de gouvernement intégral et de société intégrale** exige que les PA et les CL soient traités comme des partenaires clés et égaux dans la mise en œuvre du CMBKM (voir les études de cas 4 et 5, rapport complet).
- La **reconnaissance de systèmes de valeurs différents** nécessite que les valeurs des PA et des CL trouvent leur reflet et leur place dans les processus décisionnels liés à la biodiversité (voir l'étude de cas 6, rapport complet).
- Une **approche fondée sur les droits humains** exige le respect, la protection et l'accomplissement des droits humains dans la mise en œuvre du CMBKM, ce qui suppose notamment de mettre l'accent sur les droits des PA et des CL, les questions de genre et d'équité intergénérationnelle (voir les études de cas 7, 8 et 9, rapport complet).
- L'**approche écosystémique** reconnaît que les peuples font partie de la nature et implique de restituer la prise de décisions au niveau le plus local possible (voir l'étude de cas 10, rapport complet).

La surveillance et les indicateurs du savoir traditionnel

Aux côtés du CMBKM, les Parties sont convenues d'un cadre de surveillance destiné à suivre les progrès réalisés. Il expose un éventail de mesures clés, ou indicateurs, par rapport auxquels les Parties sont censées déclarer leurs progrès.

Ce cadre de surveillance comprend quatre indicateurs du savoir traditionnel. Ces indicateurs cherchent à mesurer et à surveiller les éléments clés importants pour les PA et les CL comme leurs langues, leurs occupations traditionnelles, leurs terres et leurs territoires (bien que les espaces maritimes ne soient pas cités) et leur participation aux processus décisionnels. Ce sont souvent des éléments déjà monitorisés par les PA et les CL eux-mêmes (voir l'étude de cas 3, rapport complet). Si ces quatre indicateurs font partie du cadre de surveillance officiel, seuls deux d'entre eux, le changement d'affectation des terres et droits fonciers, et les occupations traditionnelles doivent obligatoirement être déclarées par les Parties, et un seul, le changement d'affectation des terres et droits fonciers, doit suivre une méthodologie déclarative raisonnablement développée. Les méthodologies d'évaluation de la participation, des occupations traditionnelles et de la diversité linguistique sont encore en cours de développement.

Rapport des Parties sur la mise en œuvre à ce jour

À ce jour, les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ou SPANB, des Parties et leurs rapports nationaux, affichent des tendances inquiétantes en termes de mise en place par rapport aux PA et aux CL. L'analyse effectuée par le Secrétariat de la CDB indique que les PA et les CL ont joué un rôle limité dans la confection des SPANB depuis la création du CMBKM (SCBD, 2026, CBD/SBI/6/INF/5 paragraphe 28). Des faiblesses similaires sont évidentes par rapport à la mobilisation des Parties auprès des femmes et de la jeunesse.

On observe également une lacune dans *la manière dont* les PA et les CL sont inclus dans les SPANB ; ils sont fréquemment cités comme partenaires à la mise en œuvre mais ne sont ni consultés ni inclus au comité chargé de développer ces stratégies et plans d'action (SCBD, 2026, CBD/SBI/6/INF/5). Cela reflète une tendance inquiétante : charger les PA et les CL de mettre en place des plans nationaux sans les avoir consultés ni habilités à vraiment faire partie de l'établissement des priorités et du processus décisionnel.

Les rapports nationaux soulèvent des questions similaires. Par rapport à la Section C, qui contient les éléments les plus transformateurs du CMBKM ainsi que des considérations clés pour les PA et les CL, le rapport provisoire du Secrétariat de la CDB établit que « les informations sur la manière dont les Parties abordent la Section C du Cadre restent limitées et incohérentes, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès par rapport à des conditions habilitantes critiques comme l'engagement des parties prenantes, les approches fondées sur les droits humains, le savoir traditionnel, l'égalité de genre et intergénérationnelle et la cohérence politique » (SCBD, 2026, SBSTTA/28/2/Add.1, p.301). Ceci est en partie dû à un modèle de rapport inadéquat, qui n'exige pas aux Parties de décrire la manière dont elles intègrent ces considérations critiques.

La faible utilisation des indicateurs du savoir traditionnel dans les rapports des Parties est un motif supplémentaire d'inquiétude. Parmi les 16 indicateurs principaux (obligatoires) du cadre de surveillance, l'indicateur de changement d'affectation des terres et droits fonciers est celui qui a été le moins utilisé dans les rapports soumis par les parties, seulement 7 % d'entre elles l'ayant fait (SCBD, 2026, SBSTTA/28/2/Add.1). Seulement 19 % des Parties ont effectué un rapport sur l'autre indicateur principal du savoir traditionnel, les occupations traditionnelles (SCBD, 2026, SBSTTA/28/2/Add.1). Actuellement, les Parties ne suivent tout simplement pas les éléments qui revêtent la plus grande importance pour les PA et les CL.

Ces inquiétudes sont étayées par les éléments probants indépendants issus des PA et des CL exposés dans la LBO-3 et au-delà. Pourtant, les Parties ne reconnaissent pas qu'il existe un problème persistant de manque d'intégration des droits, des valeurs et des contributions des PA et des CL dans les processus décisionnels et de mise en œuvre. Plus de 62 % des 127 Parties déclarantes se sont accordé une note élevée pour leur progression à la création de conditions favorables à une participation inclusive et fondée sur les droits, ce qui comprend les PA, les CL, les femmes, la jeunesse et les personnes en situation de handicap (en réponse à l'indicateur binaire 22b) (SCBD, 2026, SBSTTA/28/2/Add.1). Or les améliorations resteront limitées à moins que les Parties reconnaissent le manque de progrès dans ces domaines.

Réduction des menaces pour la biodiversité

« La conservation inclusive n'est pas un principe abstrait, mais une voie concrète pour faire valoir les droits fonciers, protéger la diversité biologique et restaurer la dignité et la faculté d'agir pour les communautés autochtones. »

Peuple Maasai Il-Laikipiak, peuple Turkana, Kenya 47

CIBLE 1. Planifier et gérer toutes les zones afin de réduire la perte de biodiversité

CIBLE 2. Remettre en état 30 % de l'ensemble des écosystèmes dégradés

CIBLE 3. Préserver 30 % des terres, des eaux intérieures et des mers

CIBLE 4. Mettre un terme à l'extinction des espèces, préserver la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage

CIBLE 5. Assurer des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages

CIBLE 6. Réduire de moitié l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact

CIBLE 7. Réduire la pollution à des niveaux sans danger pour la biodiversité

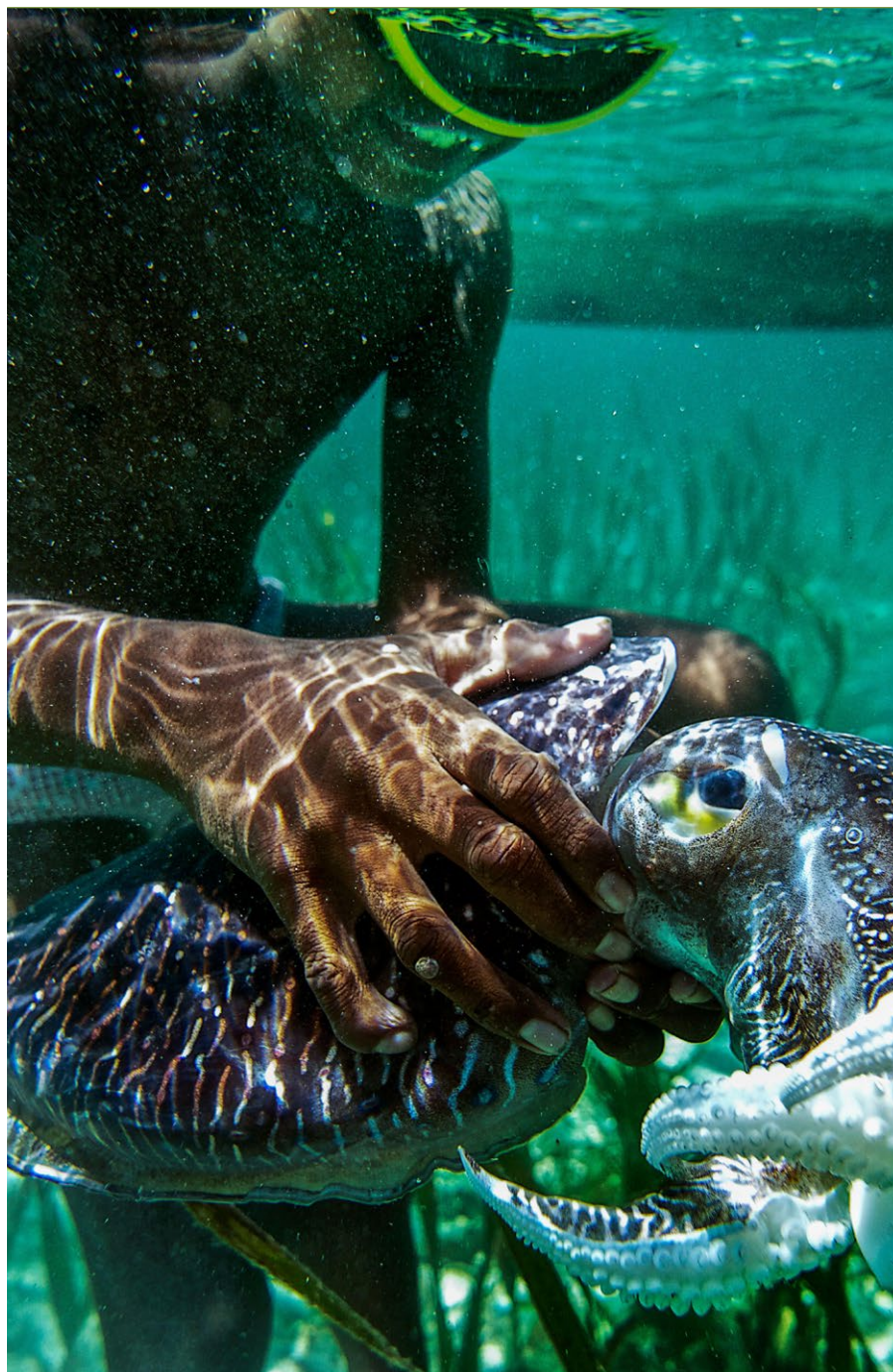
CIBLE 8. Atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience

Les cibles 1 à 8 du CMBKM s'axent sur les principales causes de la perte de diversité biologique : destruction de l'habitat, surutilisation des espèces, changement climatique, pollution et espèces envahissantes (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), 2019).

Les PA et les CL apportent déjà des contributions significatives à toutes ces cibles, à la fois à travers le soin continu qu'elles prodiguent à leurs terres et espaces maritimes et aux espèces qui les peuplent, et à travers leurs efforts actifs pour lutter contre les moteurs de la perte de biodiversité au sein de leurs territoires.

Les territoires des PA et des CL renferment le potentiel de soutenir une progression significative vers la réalisation des cibles du CMBKM. Rien que sur la terre ferme, leurs territoires couvrent environ 42 % des terres du monde (Food and Agriculture Organization (FAO) et al., 2026) et au moins 36 % des Zones clés de biodiversité terrestres (zones d'importance mondiale en matière de diversité biologique). Les PA et les CL administrent aussi un pourcentage important de zones maritimes et côtières. Il existe des preuves claires, sur le plan mondial, que la biodiversité décline plus lentement sur les territoires terrestres et maritimes des PA et des CL (IPBES, 2019 ; Fa et al., 2020 ; Worldwide Fund for Nature et al., 2021 ; O'Bryan et al., 2021 ; Alves-Pinto et al., 2022 ; Estrada et al., 2022 ; FAO et FILAC, 2021 ; Sze et al., 2022 ; Virtanen et al., 2025 ; Nikolakis et al., 2026).

Les efforts des PA et des CL sont visibles et pertinents sur chacune des Cibles 1 à 8. Pour la Cible 1, bon nombre de PA et de CL appliquent déjà leur propre planification spatiale au niveau territorial et au-delà, afin de veiller à une gouvernance durable de leurs espaces terrestres et maritimes (voir les études de cas 12 et 13, rapport complet). Par rapport aux Cibles 2 et 3, les PA et les CL continuent à protéger et restaurer les écosystèmes au sein de leurs territoires à travers une gouvernance coutumière et des initiatives actives de conservation et de restauration (voir les études de cas 11, au verso, 14, 15, 16 et 17 rapport complet). Les PA et les CL continuent aussi à gérer et à adapter leurs pratiques de gouvernance coutumière pour prévenir le déclin et encourager l'épanouissement des espèces sur leurs territoires, de sorte à soutenir la coexistence avec les espèces sauvages et à gérer les espèces étrangères envahissantes nuisibles, comme établi par les Cibles 4, 5 et 6 (voir les études de cas 18, 19, 20, 21 rapport complet et 22 au verso). Ils se livrent à des efforts actifs pour combattre la pollution (Cible 7, voir l'étude de cas 23, rapport complet) et proposent des solutions basées sur leurs cultures pour faire face au changement climatique (Cible 8, voir les études de cas 24 et 25, rapport complet).



Légende : Un enfant bajau plongeant à Sempora, en Malaisie
Photo : ChinaImages

- Jorge Andreve, Fundación para la Promoción de Conocimientos Indígenas (FCPI)
- Onel Masardule, Fundación para la Promoción de Conocimientos Indígenas (FCPI)



11 Gestion autochtone de la biodiversité marine à Gunayala, Panama.

La région de Gunayala, l'une des sept régions autochtones du Panama, possède un système administratif autonome, reconnu par l'état, au sein duquel le peuple Guna exerce ses droits sur la terre, la mer et la gouvernance. Son isolement relatif a permis à ce peuple de gérer son milieu naturel conformément à ses pratiques culturelles, sur la base des normes *Igardummad Uala*, selon lesquelles les ressources naturelles et la biodiversité font partie du patrimoine collectif et sont administrées par leurs congrès généraux.

La gestion des écosystèmes marins s'ancre dans la vision du monde de ce peuple, ses normes coutumières et ses valeurs spirituelles, où la mer est plus qu'une simple ressource productive. C'est un espace sacré qui fait intégralement partie de la vie culturelle et écologique. Pour les Guna, la spiritualité est indissociable de la nature : le territoire est entendu d'une manière holistique qui englobe la mer, les forêts, les montagnes et le paysage, pour former un système intimement lié à l'identité du peuple.

Les *Birias*, espaces sacrés qui servent d'habitats aux espèces marines telles que les poissons, les mollusques et les crustacés, constituent un élément central de cette administration. Ces zones ne doivent pas être perturbées car elles représentent la « demeure des forces de la nature » et sont essentielles pour la biodiversité et pour la vie humaine. Elles alimentent les espèces et leur fournissent un refuge, y compris certaines espèces en danger.

Le respect des *Birias* a permis à Gunayala de devenir l'une des régions du Panama les mieux préservées, ce qui prouve qu'une gestion environnementale traditionnelle peut être très efficace. Cette approche montre que lorsque les peuples autochtones prennent la tête de la gestion de leurs ressources, la conservation de la biodiversité et l'équilibre écologique s'en trouvent consolidés de manière durable.



- Balingene Narcisse, Bambuti-Bakanga people, Talent des femmes autochtones et rurales/Maharifa ya wamama vijini ASBL
- Glorieuse Zania, Bambuti-Babuluko people, Talent des femmes autochtones et rurales/Maharifa ya wamama vijini ASBL

Légende : Angelique Ipanga, enseignante et agricultrice, s'occupe de ses plants de manioc à Lukolela

Photo : Ollivier Girard, CIFOR

22 Peuple bambuti-bakanga et bambuti-babuluko, République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo (RDC), la biodiversité locale a été fortement perturbée par l'introduction d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et d'espèces exotiques dans le cadre de programmes humanitaires mis en place après des crises et des conflits armés dans la région. Ces interventions, destinées à répondre à des urgences alimentaires, ont cependant entraîné des conséquences écologiques inattendues, notamment la perturbation des écosystèmes et la disparition progressive de certaines espèces locales.

Dans ce contexte, les femmes autochtones ont vu leur mode de vie profondément affecté. Pourtant, loin de se résigner, elles ont développé des stratégies de résilience et de conservation de la biodiversité fondées sur leurs connaissances ancestrales, assumant ainsi leur rôle traditionnel de gardiennes de la biodiversité. Elles ont encouragé des pratiques agroécologiques durables qui préservent les terres, réduisent l'impact des espèces envahissantes et protègent les espèces traditionnelles qui constituent à la fois leur identité culturelle, leur base alimentaire et leur pharmacopée.

Dans le cas du manioc, des espèces introduites ont remplacé les variétés locales cultivées depuis des générations, qui possédaient non seulement une valeur alimentaire mais aussi une importance médicinale. En réponse, l'organisation de femmes a réintroduit des variétés traditionnelles de manioc, grâce à des boutures récupérées auprès de femmes âgées, véritables gardiennes des semences traditionnelles, qui avaient conservé deux variétés importantes pour leur potentiel médicinal et leur résistance aux maladies.

De même, un programme de distribution de *tilapias* a donné naissance à des alevins connus localement sous le nom de *kavimba*, qui se nourrissent des œufs du poisson *birombi*, une espèce locale associée à la solidarité et à la cohésion sociale, tout en constituant une source alimentaire précieuse. En utilisant une approche agroécologique intégrée, les femmes ont développé des étangs piscicoles écologiques pour rétablir la sécurité alimentaire et les populations de *birombi*, tout en introduisant des anguilles locales, qui sont des prédateurs naturels des *kavimbas*.

Le travail des femmes autochtones de Bunyakiri-Kambaka, dans le Sud-Kivu, montre que les savoirs traditionnels sont essentiels, non seulement pour la restauration des écosystèmes, la gestion des espèces envahissantes et la protection de la biodiversité, mais aussi pour le renforcement de la cohésion sociale et de la culture.

Pourtant, les PA et les CL continuent à se heurter à des barrières importantes en lien avec la mise en œuvre des Cibles 1 à 8 du CMBKM. Les gouvernements du monde manquent régulièrement de reconnaître et de respecter leurs droits territoriaux. Les estimations mondiales suggèrent que seulement 8 à 11% environ des terres coutumières sont officiellement reconnues (FAO et al., 2026 ; Initiative droits et ressources, 2023).

Le respect et la protection des droits fonciers, à savoir les droits des PA et des CL par rapport aux terres, aux mers, aux territoires et aux ressources, se trouvent au cœur du soutien à une approche efficace et respectueuse des droits dans la mise en œuvre du CMBKM.

En dépit des avancées du CMBKM, bon nombre d’approches étatiques pour réduire la perte de diversité biologique continuent à ignorer les droits et les contributions des PA et des CL, voire, ce qui est pire, les violent activement. La planification spatiale, la restauration et les efforts de conservation des espèces et par zones restent dominés par des démarches descendantes qui marginalisent ou criminalisent les PA et les CL et ne respectent pas leurs droits à l’autodétermination, aux terres, aux territoires et aux ressources, à la culture, et à un consentement informé, préalable et éclairé, entre autres. Les états n’ont pas réussi à aborder les graves impacts de la pollution, qui sont souvent reportés de manière disproportionnée sur les PA et les CL. Les PA et les CL restent fortement exclus des décisions de politique climatique, et certaines politiques leur nuisent activement, comme l’activité minière en quête de minéraux critiques ou l’installation de vastes projets hydroélectriques sur leurs territoires, ou encore l’expropriation de territoires pour créer des puits de carbone comme « solution basée sur la nature ».



Légende : Eli Ristin Skum cueille des fleurs qui poussent près de chez elle à Kvalsund, près de Hammerfest, pour préparer de la limonade. La cueillette et l'utilisation des plantes locales constituent un élément important de la culture et du patrimoine sames
Photo : Andrea Gjestvang, Panos Pictures

Cible 3 : Protéger 30 % des zones terrestres, des cours d'eau et des zones maritimes

La conservation par zones est associée depuis longtemps aux violations des droits humains des PA et des CL (Knox, 2025) et on estime que 26 % des actuelles zones terrestres protégées sous gestion publique ou privée empiètent sur les territoires des PA et des CL (Consortium ICCA, 2021 ; Stevens, 2024). La Cible 3 revêt donc une importance critique pour les PA et les CL. Il est important de dire que la formulation de la Cible 3 exige à la fois que les nouvelles zones protégées et conservées respectent les droits des PA et des CL et que les gouvernements abordent les violations permanentes causées par les zones de protection et de conservation existantes.

Néanmoins, rares sont les preuves de changement dans la pratique sur le terrain. Le pourcentage de zones protégées créées depuis le CMBKM et administrées par les PA et les CL reste marginal. Les preuves sont limitées quant au fait que la création de ces nouvelles zones protégées ont respecté les droits des PA et des CL, ou quant à de sérieux efforts de la part des gouvernements pour réparer les torts constants faits aux zones protégées existantes, même si environ 26 % des actuelles zones terrestres conservées et protégées sous gestion publique ou privée se chevauchent avec les territoires des PA et des CL (Consortium ICCA, 2021).

Malgré tout, les PA et les CL continuent à mener leurs propres efforts de conservation. Il existe des preuves croissantes que la conservation gérée par les PA et les CL est plus efficace à la fois en termes de constats sociaux et de constats environnementaux (Dawson et al, 2024 ; Smallhorn-West et al, 2023). Il reste des opportunités significatives pour les Parties d'atteindre efficacement la Cible 3 en reconnaissant et en soutenant l'administration que font les PA et les CL de leurs terres et de leurs espaces maritimes, y compris en incluant comme il se doit les territoires autochtones et traditionnels comme première voie de conservation.

Le CMBKM ne pourra être une réussite que si des solutions à l'échelle locale sont placées au cœur des efforts de réduction de la perte de biodiversité. Les PA et les CL ouvrent de véritables voies de protection et de restauration des espaces terrestres, des espaces maritimes et des espèces, tout en permettant aux humains de s'épanouir au sein de la nature. Les PA et les CL ont une expérience et un savoir importants à offrir aux efforts mondiaux, mais leurs droits doivent être respectés pour que leurs contributions se matérialisent. Les Parties, ainsi que d'autres acteurs, doivent tourner leurs efforts pour embrasser les considérations clés de la Section C : une démarche basée sur les droits humains, l'inclusion de différents systèmes de valeurs, une approche écosystémique et une approche intégrale du gouvernement et de la société, de sorte à accélérer la progression sur les Cibles 1 à 8.

Pour une analyse plus détaillée concernant chacune des cibles citées dans ce chapitre, veuillez lire le rapport complet.

Répondre aux nécessités des peuples à travers l'utilisation durable et le partage des bénéfices

« [Les méthodes autochtones d'utilisation des ressources], y compris pour le développement social et économique, se basent sur l'observation attentive, l'adaptation au changement et le respect des limites naturelles. Cela les rend particulièrement pertinentes actuellement, lorsque d'autres approches mènent souvent à la surexploitation et au déséquilibre écologique. »

Peuples autochtones de Russie 28

* L'indicateur relatif aux occupations traditionnelles, l'un des quatre indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles, constitue une source importante de données probantes pour la cible 9. Pour plus d'informations sur les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles, voir le rapport complet.

CIBLE 9*. Gérer les espèces sauvages de manière durable pour le bien des populations

CIBLE 10. Améliorer la biodiversité et la durabilité des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières

CIBLE 11. Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations

CIBLE 12. Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité

CIBLE 13. Renforcer le partage des avantages découlant des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles

Les cibles 9 à 13 du CMBKM visent à garantir que la biodiversité peut répondre aux nécessités des peuples, aujourd'hui et à l'avenir. Cela comprend l'utilisation et la pérennité de l'éventail de bénéfices que la nature procure et qui soutiennent notre bien-être, comme notre nourriture, l'eau potable, la pollinisation, les cycles des nutriments, un climat stable, sans oublier des bénéfices culturels, psychologiques et spirituels.

Beaucoup de PA et de CL possèdent déjà des systèmes de gouvernance coutumière bien établis qui viennent étayer leur utilisation durable des ressources issues de leurs environnements. Tandis que le CMBKM différencie la protection de la biodiversité (exposée dans les Cibles 1 à 8) de son utilisation durable (dans les Cibles 9 à 13), pour la plupart des PA et des CL ces deux concepts sont inextricablement liés et reflètent la relation de réciprocité qui unit les humains et leurs environnements.

Cela est évident dans les manières dont les PA et les CL comprennent et contribuent aux Cibles 9 à 13. Bon nombre de PA et de CL possèdent des règles, des pratiques et un savoir, appelés utilisation durable coutumière, qui soutiennent leur administration durable des espèces sauvages sur leurs territoires au titre de la Cible 9 (voir l'étude de cas 26, rapport complet). L'utilisation durable coutumière est étroitement liée aux **occupations traditionnelles** des PA et des CL, soit les occupations réalisées par les PA et les CL et qui font appel au savoir, aux aptitudes, aux pratiques et aux innovations issus de la tradition. Comme leurs cultures de manière plus vaste, les occupations traditionnelles ne sont pas immuables et elles reposent sur des méthodes employées depuis des générations mais aussi sur l'innovation et l'adaptation, dans le cadre plus ample du savoir traditionnel et des valeurs culturelles (voir l'étude de cas 27 et 28, rapport complet).

Utilisation durable coutumière

L'utilisation durable coutumière fait référence aux façons dont les PA et les CL utilisent de manière pérenne les plantes, les animaux, les terres et les cours d'eau, par exemple à travers la pêche, la chasse, la cueillette, l'élevage et l'agriculture, conformément aux lois coutumières, au savoir traditionnel, aux valeurs et pratiques culturelles qui composent leurs systèmes de gouvernance coutumière. Ces systèmes de gouvernance donnent lieu à des règles : quand, où et comment les ressources peuvent être utilisées.

L'utilisation durable coutumière est importante à la fois pour répondre aux nécessités matérielles des PA et des CL mais aussi pour soutenir leurs cultures, leurs relations avec le territoire, et la nature dans leurs territoires.

L'Article 10(c) de la CDB exige aux Parties de protéger l'utilisation durable coutumière et depuis 2014, la Convention prévoit un plan d'action consacré à l'utilisation durable coutumière. Malgré tout, la mise en œuvre reste fragmentée. La poursuite du travail de protection et de promotion de l'utilisation durable coutumière constituera une part importante du travail de l'Organe subsidiaire de l'article 8(j).

Les occupations traditionnelles et l'utilisation durable coutumière font également partie des systèmes de production et d'alimentation durables pratiqués par les PA et les CL, y compris ceux qui impliquent l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture en lien avec la Cible 10. Les systèmes de production et alimentaires des PA et des CL offrent d'importants modèles alternatifs aux systèmes de production à l'échelle mondiale. Ils prodiguent des bénéfices aux humains selon des manières qui soutiennent la diversité biologique, tout en évitant les maux causés par les actuels systèmes mondiaux de production industrielle, par exemple l'emploi de produits chimiques, la déforestation, la dégradation des écosystèmes, le manque de diversité génétique ou la pollution plastique, et favorisent une résilience adaptative au changement climatique (voir les études de cas 31 au verso, 29, 30, 32, 33 et 34, rapport complet).

Autrice : Madina Sadirdinova,
“Dyikan Muras” Seed Savers
Network of Kyrgyzstan

Légende : Exposition de variétés
potagères locales uniques,
conservées et multipliées par le
réseau des gardiens de semences
Dyikan Muras. Ces variétés
traditionnelles témoignent de la
richesse de l’agrobiodiversité
locale et de l’importance de
préserver les semences des
agriculteurs

Photo : Madina Sadirdinova



31 Communautés locales, Kirghizstan

Les semences ont toujours été un axe de l’identité spirituelle et culturelle pour les peuples Kirghizes. Bien que le Kirghizstan ait été une grande source de production alimentaire aux temps de l’Union soviétique, après l’effondrement du régime, le pays a commencé à importer des semences, souvent des hybrides de première génération qui sont chères et contraignent les agriculteurs à en racheter chaque année. Dans une tentative de s’éloigner de cette dépendance des importations de semences onéreuses, des groupes de femmes, comme le Réseau des conservatrices de semences, ont fait revivre leur relation avec les semences locales.

Des variétés locales sont le résultat de nombreuses années d’expérience et d’observation de la part des agricultrices. Ces variétés ont évolué sous l’effet de conditions naturelles spécifiques, qui les rendent plus adaptées au climat, résistantes à la sécheresse et aux variations de température, et elles se différencient par leur riche saveur et leur haute valeur nutritionnelle.

Le but principal du réseau consiste à préserver et faire revivre les variétés de semences locales, éviter leur extinction et transmettre un savoir agricole. La préservation des semences traditionnelles rend les systèmes alimentaires plus résilients au changement climatique et soutient la biodiversité agricole. Mais elle va plus loin que l’agriculture car elle est aussi question de culture, de goût, de mémoire et de souveraineté alimentaire.

Certains membres du réseau organisent le travail autour du principe de production zéro déchet. Le cycle débute par une semence à partir de laquelle un légume pousse. Après la récolte, ce qui reste est utilisé pour la transformation et la production alimentaire, et les déchets organiques retournent dans le sol sous forme de compost.

Semences—légumes—produit—sol—à nouveau semences : une démarche qui minimise les déchets, préserve la fertilité du sol et érige un système de production local. Une pratique écologique mais aussi une contribution à la restauration du sol et à la durabilité des écosystèmes agricoles.

Dans le droit-fil de leur croyance selon laquelle les humains font partie de la nature, et en sont une partie intégrante, les PA et les CL entendent la Cible 11 non seulement comme visant à restaurer les contributions que la nature procure aux peuples mais aussi à restaurer les contributions que les peuples (et les communautés) apportent à la nature, à savoir qu'ils reconnaissent et rétablissent le rôle des humains à l'heure de soutenir la bonne santé de la nature (voir les études de cas 35, 36 et 37, rapport complet). Les PA et les CL, dont une proportion non négligeable vit dans les villes (avec des variations régionales significatives), peuvent aussi être des acteurs clés à l'heure d'améliorer la biodiversité et le bien-être humain dans les cadres urbains, y compris à travers la reconnaissance et l'incorporation de leurs diverses cultures, de leurs systèmes de valeurs et de leur savoir traditionnel à ces espaces, en guise de soutien à la Cible 12 (voir les études de cas 38, 39 et 40, rapport complet). Par rapport à la Cible 13, les PA et les CL tracent aussi des chemins de progrès vers un partage plus équitable et plus juste des bénéfices, par exemple par la création de leurs propres protocoles de partage du savoir traditionnel et l'entrée dans des collaborations avec des chercheurs (voir l'étude de cas 41, rapport complet).

Mais cependant, du côté des Parties, les progrès sont lents pour développer et mettre en place la législation, les politiques et les mesures nécessaires pour concrétiser et soutenir ces approches. En dépit de la protection de longue haleine prévue à l'Article 10(c) et des décisions qui ont suivi, l'utilisation durable coutumière reste dépourvue de protection, voire criminalisée, dans bien des pays et elle est rarement intégrée dans les processus nationaux de planification en matière de biodiversité.



Légende : Une femme enseigne l'alphabet eskaya à Bohol, aux Philippines
Photo : ruelleruelle

Légende : Karlina Erngsen travaille à la tannerie Great Greenland à Qaqortoq, au Groenland. Elle a suivi une formation à la confection de « kalaallisuut » (robes traditionnelles groenlandaises)
Photo : Jonas Kako, Panos Pictures



Dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture, les Parties continuent à accorder la priorité aux systèmes de production et d'alimentation industriels et extractifs, qui font appel à des pratiques comme la monoculture à grande échelle, l'emploi étendu de pesticides et d'engrais toxiques, les coupes à blanc et la pêche industrielle et au chalut de fond. Et ce, en dépit du mal que ces pratiques causent. Dans le même temps, beaucoup de systèmes durables des PA et des CL sont en danger car les états ne respectent pas et ne protègent pas leurs droits territoriaux sur les espaces terrestres et maritimes, ce qui les rend vulnérables aux empiètements, non seulement des systèmes industriels mais aussi du développement des infrastructures, de la prospection minière, du tourisme et de la conservation descendante. Ces éléments reflètent le grand échec des Parties à reconnaître les contributions apportées par les PA et les CL à la nature. Les PA et les CL restent largement invisibles dans la planification urbaine et, mis à part quelques cas isolés, le partage des bénéfices se doit encore de délivrer de vastes avantages significatifs aux PA et aux CL.

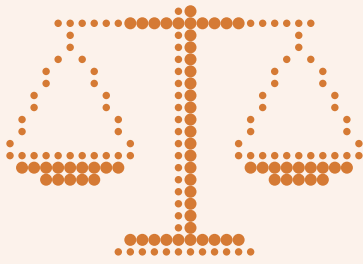
Répondre aux nécessités des peuples à travers une utilisation durable commence par reconnaître, respecter et protéger la manière dont les PA et les CL satisfont *déjà* leurs nécessités de manière durable, à travers leur utilisation durable coutumière, leurs occupations traditionnelles, leurs systèmes alimentaires et leurs pratiques qui apportent une contribution à la nature. Cela exige de reconnaître les contributions que le savoir traditionnel, la culture, les valeurs, pratiques et innovations des PA et des CL peuvent fournir, non seulement au sein de leurs propres territoires mais plus vastement au cœur des systèmes de production et alimentaires mondiaux, et dans les milieux urbains. Et cela requiert une reconnaissance de leurs contributions dans des termes justes, en veillant à l'existence d'un consentement libre, préalable et éclairé et au partage des bénéfices lorsque d'autres accèdent aux ressources génétiques et/ou au savoir traditionnel y afférent des PA et des CL et en font usage.

Pour une analyse plus détaillée concernant chacune des cibles citées dans ce chapitre, veuillez lire le rapport complet.



Légende : À l'aide de pieds-de-biche à long manche pour sonder les prairies marécageuses, les gardes forestiers de Warddeken partent à la recherche de tortues en Australie

Photo : Matthew Abbott, Panos Pictures



Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration du CMBKM

« Les changements ne sauraient être unilatéraux. Ils nécessitent un travail relationnel, fait d'échanges et de négociations, afin que toutes les parties concernées comprennent les multiples dimensions de ce qui est en jeu, apprennent à accueillir les points de vue des autres et cultivent des qualités relationnelles telles que la confiance, la bienveillance et le respect. »

Peuple ≠ Aonin, Namibie 36

CIBLE 14. Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux

CIBLE 15. Inciter les entreprises à évaluer, communiquer et réduire les risques et les effets négatifs sur la biodiversité

CIBLE 16. Favoriser des choix de consommation durables afin de réduire les déchets et la surconsommation

CIBLE 17. Renforcer la sécurité biotechnologique et répartir les avantages des biotechnologies

CIBLE 18. Réduire les subventions néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives en faveur de la biodiversité

CIBLE 19. Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité, toutes sources confondues, dont 30 milliards de dollars de ressources financières internationales

CIBLE 20. Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

CIBLE 21.[†] Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour étayer l'action en faveur de la biodiversité

Les Cibles 14 à 21 du CMBKM font état des moyens et des outils nécessaires pour mettre en place ce Cadre, ce qui comprend le savoir, le financement, les incitations et les politiques, sans oublier les processus décisionnels.

La manière dont les Parties usent de ces moyens et outils revêt d'importantes implications pour les PA et les CL, car elle affecte le respect et la protection de leurs droits ainsi que la reconnaissance de leurs contributions et le soutien y afférent. Il est fondamental de les appliquer conjointement aux considérations de la Section C relatives aux droits humains, aux systèmes de valeurs différents, à l'approche écosystémique et à des démarches gouvernementales et sociales intégrales.

[†] L'indicateur relatif à la diversité linguistique, l'un des quatre indicateurs des connaissances traditionnelles, constitue une source importante de données pour l'objectif 21. Pour plus d'informations sur les indicateurs des connaissances traditionnelles, veuillez consulter le rapport complet.

L'intégration des multiples valeurs de la diversité biologique dans toutes les prises de décisions (Cible 14) exige de veiller à ce que le processus décisionnel inclue les valeurs, la sagesse et les savoirs des PA et des CL, et leur restitue une plus grande autonomie en termes de décisions territoriales (voir l'étude de cas 42, rapport complet). À cette date, toutefois, les valeurs des PA et des CL restent encore, dans la pratique, largement ignorées dans la prise de décisions.

Une voie critique qui permettrait d'améliorer la prise de décisions en matière de biodiversité consiste à renforcer le rôle du savoir traditionnel en collaboration avec les PA et les CL et avec leur accord, comme l'indique la Cible 21 (voir les études de cas 43, 44, 45 et 46, rapport complet). Le savoir traditionnel reste sous-estimé et les espaces politiques restent dominés par des formes de connaissance plus faciles à normaliser et à mettre à l'échelle. À défaut d'inclure le savoir traditionnel, les Parties risquent de perpétuer une approche descendante incohérente avec les démarches convenues dans le CMBKM.

Savoir traditionnel

Les PA et les CL détiennent des générations de savoir écologique local détaillé qui peuvent venir compléter de manière significative la recherche scientifique. Par exemple, dans les zones côtières et maritimes, les communautés observent depuis bien plus longtemps et bien plus étroitement les écosystèmes que la plupart des programmes de surveillance officiels, et elles comprennent mieux les migrations halieutiques, les courants océaniques, les cycles saisonniers, etc. Pourtant, ce savoir traditionnel est constamment sous-estimé par les scientifiques extérieurs.

Et cela constitue aussi un risque pour les droits des PA et des CL, qui ne sont pas protégés. Le savoir traditionnel est profondément ancré dans la langue, dans la culture et dans le territoire : lorsque le territoire d'une communauté ou son mode de vie se trouve interrompu, son savoir traditionnel est lui aussi menacé. Près de la moitié des quelques 7 000 langues documentées sont en danger, et étant donné que la langue porte en elle un si grand savoir écologique et culturel, cela représente également une perte de savoir-faire en matière de diversité biologique.

Au-delà de la protection du savoir traditionnel, les Parties et les autres acteurs doivent aussi l'habiliter, entre autres choses à travers un plus grand soutien et une plus grande reconnaissance des systèmes d'information et de surveillance à base communautaire (Cible 20). La surveillance communautaire s'est révélée être plus précise et plus apte à soutenir la surveillance de la biodiversité et le respect des droits des PA et des CL, une étape importante pour garantir une approche basée sur les droits humains (voir les études de cas 47, 48 et 49, rapport complet). Cela dit, elle reste médiocrement reconnue et intégrée, ce qui veut dire que de précieux éléments probants restent inutilisés.

Renforcer le soutien aux contributions apportées par les PA et les CL exige également des ressources financières accrues pour ces derniers, dans le cadre de la mise en œuvre de la Cible 19. Bien que se livrant à une bonne partie du travail réel de conservation, les PA et les CL reçoivent la portion congrue (moins de 2,5 %) du financement directement attribué à la biodiversité (Karmushu et Sorsby, 2025). On observe quelques signes de progrès, par exemple des promesses d'envoi d'une plus grande part (près de 20 %) directement aux PA et aux CL, mais les résultats restent pour l'instant mitigés. ***Les PA et les CL ont grandement besoin de plus de financement direct, et de contrôle sur la manière de dépenser les fonds alloués.***

Aborder les grandes barrières structurelles

La nécessité de plus de financement pour les PA et les CL va de pair avec les grands changements concernant la façon de concevoir et de dégager le financement pour la biodiversité.

S'éloigner des pratiques nuisibles à travers les Cibles 15 et 18 est également critique pour les PA et les CL, mais en dépit des engagements à réduire ce type de pratiques, les Cibles 18 et 19 (et aussi la 23) sont celles qui affichent le moins de progrès (SCDB, 2026, SBSTTA/28/2/Add.1, p.13). Les subventions nuisibles à l'activité ont augmenté et on a observé des progrès limités à l'heure de garantir que les entreprises publient et s'attaquent à leurs impacts nuisibles (voir l'étude de cas 50, page ci-contre).

Légende : Une équipe de surveillance kayapo prépare un bateau pour surveiller la rivière Pixaxa depuis l'une des bases de surveillance territoriales du village de Bau, sur le territoire Autochtone de Bau. Les habitants du village de Bau vivent de la cueillette de produits forestiers tels que les noix du Brésil et le cumaru (graines de tonka) ; ils ont mis en place des postes de surveillance afin de tenter d'empêcher l'exploitation minière, l'exploitation forestière et la pêche illégales sur leurs terres

Photo : Lalo de Almeida, Panos Pictures





50 Peuple anishinaabe, Canada

Les Anishinaabek de Robinson Huron Waawiindamaagewin dépendent des terres pour leurs médicaments, leur nourriture, les vêtements, le savoir, la langue et la culture. Notre peuple entend que la perte d'une espèce affecte l'ensemble de l'écosystème. La perte affecte l'intégralité du cercle de vie. Chaque morceau des terres est responsable de toute la vie. Nous honorons les terres par une cérémonie pour qu'elles continuent à nous fournir la vie.

Les anciens du savoir écologique traditionnel (TEK) proviennent des premières nations de Robinson Huron Waawiindamaagewin. En 2013, ils se sont réunis pour aborder les inquiétudes des pulvérisations aériennes de glyphosate dans les forêts. Ils ont assisté à la destruction des terres par ces pulvérisations aériennes et demandent un moratoire.

Le glyphosate est un produit chimique utilisé dans les opérations forestières, appliqué par pulvérisation aérienne pour contrôler la re-croissance de la forêt naturelle suite à certaines opérations d'exploitation. Les entreprises forestières plantent alors des monocultures qui affectent la biodiversité, comme les oiseaux, les végétaux, les animaux et les insectes qui ne reviennent plus dans ces endroits.

Les anciens du TEK développent le moratoire de multiples manières : ils ont organisé plusieurs journées d'action pour accroître la sensibilisation, ils ont écrit des courriers aux gouvernements, ils ont rédigé un document de position et ils ont obtenu une résolution de soutien de la part du Robinson Huron Ogimaak (le leadership). En 2019, les anciens du TEK ont présenté une demande au Rapporteur spécial des Nations Unies, Baskut Tuncak, détaillant les implications en termes de droits humains de la gestion et de l'élimination de substances dangereuses et de déchets toxiques liés au glyphosate. Mais ces activités n'ont pas suffi à arrêter les pulvérisations aériennes.

L'expérience des anciens du TEK montre que les communautés peuvent se mobiliser, fournir des preuves et poursuivre de multiples voies politiques, mais continuer à se heurter à des barrières lorsque les systèmes d'approbation sous-jacents ne cessent d'autoriser des pratiques nuisibles. Les pulvérisations aériennes d'herbicides sont donc à la fois une inquiétude environnementale et un problème de justice environnementale liée aux relations de traité, aux droits humains et à la capacité de pratiquer les modes de vie Anishinaabek.

Étude de cas n° 50

Territoire : Anishinaabek Aki

Langue : Anishinaabemowin

Autrices :

- Susan Chiblow, peuple anishinaabe, Garden River First Nation, Université de Guelph.
- Caroline Recollet, peuple anishinaabe, Wahnapiatae First Nation, Traditional Ecological Elders.

Légende : Un membre de la communauté Robinson Huron Waawiindamaagewin tient une pancarte dénonçant la pulvérisation de glyphosate sur leurs terres lors d'une Journée d'action

Photo : Chris Ricker

Aborder les pratiques entrepreneuriales non durables fait également partie de la Cible 16, car la surconsommation et le gaspillage sont en partie entraînés par des modèles de production et des pratiques d'emballage et de commercialisation qui ne sont pas durables. Plus d'efforts concertés, en particulier provenant des pays à revenus élevés, qui représentent une part disproportionnée de la consommation mondiale, sont nécessaires pour réduire la consommation non essentielle et édicter des politiques de réduction des déchets.

La mise en œuvre nécessite également plus de financement, et un financement différent. Il est nécessaire d'accroître le financement public, apte à soutenir, par exemple, l'action en matière de biodiversité qui ne produira pas toujours de retour économique, et d'améliorer l'équité, et notamment l'augmentation du financement direct pour les PA et les CL. Actuellement, l'accent est placé sur les mécanismes de financement basés sur le marché, qui reproduisent souvent et renforcent les systèmes économiques extractifs que le CMBKM doit résoudre. Les crédits de biodiversité, par exemple, ne monétisent pas seulement la nature selon des modes incohérents avec les valeurs des PA et des CL mais ils peuvent également inciter à l'accaparement des terres et des espaces maritimes des territoires biodivers des PA et des CL. Une modification des flux de financement accordant la priorité au bien commun est donc nécessaire.

L'inclusion des valeurs des PA et des CL dans les processus décisionnels économiques peut apporter une contribution non négligeable à l'heure de réajuster les approches économiques, et les initiatives issues des PA et des CL offrent des modèles d'activité alternatifs (voir les études de cas [51](#) rapport complet et [52](#) ci-dessous).

Étude de cas n° 52

Autrice : Makelesi Kioa, représentante de la communauté locale, Vava'u Pearl Farming

Légende : Une huître mature tout juste récoltée dans un panier suspendu

Photo : Faka'anaua Lākai



[52](#) Communautés locales, Tonga

Dans le Royaume de Tonga, île du Pacifique, les communautés dépendent fortement des écosystèmes côtiers et marins pour leur sécurité alimentaire, leur subsistance et leur identité culturelle. Les principales sources de revenus pour les femmes de Tonga sont fortement concentrées sur l'économie informelle, en particulier la production artisanale, l'agriculture à petite échelle et l'aquaculture marine, dont la culture des perles Mabé.

La culture des perles Mabé distingue Tonga car elle crée des « demi-perles » en forme de dôme où le noyau de la perle est attaché à la coque interne de l'huître pour lui permettre de développer un dos plat. La culture des perles Mabé ne requiert pas vraiment de connaissances techniques, ni de temps ni encore d'investissement initial à la différence d'autres modes de production de perles. C'est donc une forme attractive d'obtention de revenus pour les femmes à Tonga.

Faka'anaua Lākai a commencé à cultiver des perles Mabé comme principale source de revenus pour sa famille après être devenue maman solo de cinq enfants ; elle a rapidement commencé à fabriquer et à vendre des bijoux issus de ces perles. Elle est membre de l'association Vava'u Pearl où elle vend ses bijoux et propose des visites guidées pour apprendre aux visiteurs comment cultiver, récolter et transformer les perles. La culture des perles Mabé ne lui a pas seulement accordé une plus grande stabilité financière, elle l'a également autonomisée en tant que femme et mère, lui octroyant un sentiment de fierté et de sécurité.

La culture des perles Mabé est source d'opportunités économiques et favorise aussi la conservation environnementale et la mobilisation communautaire. Le succès de la culture de ces perles dépend d'écosystèmes marins en bonne santé, et par leur travail quotidien, les femmes veillent à la qualité de l'eau, protègent les habitats des lagunes et appliquent le savoir écologique traditionnel pour assurer que la production des perles ne nuit pas à l'environnement qui les entoure.

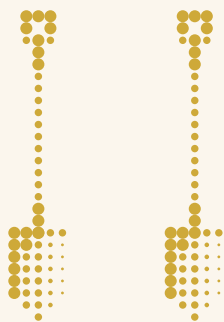
Pour les femmes comme Faka'anaua, la culture des perles leur a aussi permis de prendre part à la prise de décisions communautaires, par la défense de la protection des écosystèmes marins qui sous-tendent leurs modes de subsistance.

C'est la preuve que l'autonomisation économique des femmes autochtones est, grâce à la culture des perles Mabé, directement liée à leur rôle de gardiennes des milieux côtiers et marins de Tonga.

Une approche basée sur les droits et le principe de prudence doivent aussi s'appliquer par rapport à la biotechnologie (comme les organismes génétiquement modifiés) comme le prévoit la Cible 17, ainsi qu'à d'autres technologies émergentes, comme peut l'être la prospection minière en eaux profondes. Ces « avancées » technologiques peuvent avoir des impacts sociaux et environnementaux importants pour les PA et les CL et renforcent souvent les systèmes extractifs et les inégalités.

Ce sont des domaines à aborder de toute urgence par les Parties de manière active. ***Sans changements fondamentaux aux actuels systèmes extractifs, l'avenir de notre planète est en danger.***

Pour une analyse plus détaillée concernant chacune des cibles citées dans ce chapitre, veuillez lire le rapport complet.



Participation efficace et accès à la justice

« Enfin, l'avenir de la conservation sur les territoires autochtones ne dépendra pas d'un choix entre autorité étatique et gouvernance communautaire, mais de la création de mécanismes devant faciliter les actions communes. »

Peuple Pga K'nyau de la communauté Karen, Thaïlande 24

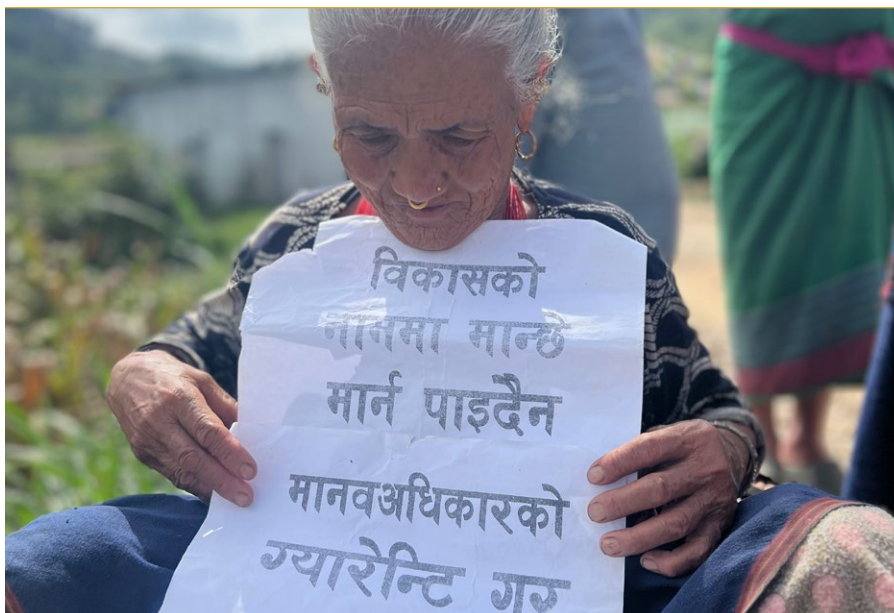
*L'indicateur relatif au changement d'affectation des terres et au régime foncier et l'indicateur de participation, qui font partie des quatre indicateurs des connaissances traditionnelles, constituent d'importantes sources de données pour l'objectif 22. Pour plus d'informations sur les indicateurs des connaissances traditionnelles, veuillez consulter le rapport complet.

CIBLE 22.* Garantir la participation aux processus décisionnels et l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité

La Cible 22 couvre la participation efficace et l'accès à la justice. Elle fait officiellement partie des outils de mise en œuvre mais en réalité, il s'agit d'un élément transversal qui ne concerne pas uniquement le processus décisionnel mais s'intéresse aussi à l'atteinte de résultats justes.

La participation efficace à la gouvernance de la biodiversité signifie d'inclure les rôles, les droits et les valeurs des PA et des CL dans les décisions relatives à la politique de biodiversité et dans leur mise en application. Beaucoup de PA et de CL cherchent à soutenir et à influencer activement l'action en matière de biodiversité, non seulement sur leurs territoires mais aussi au-delà, par la mobilisation et la collaboration avec des processus décisionnels locaux, nationaux et mondiaux ayant pour but de faire avancer les objectifs du CMBKM.

Pourtant, leur participation reste entravée par des processus qui ne les incluent pas de manière efficace, comme cela a été prouvé par le rapport des Parties sur l'implication des PA et des CL dans les SPANB (voir la section relative aux rapports des Parties ci-dessus). De nombreuses barrières continuent à limiter la participation pleine et efficace des PA et des CL, ainsi que des femmes, de la jeunesse et des personnes en situation de handicap, dans les processus de gouvernance de la biodiversité à tous les niveaux, y compris les exigences au déplacement, le manque de financement, l'insuffisante mobilisation de la part du gouvernement, les barrières de la langue et les attitudes discriminatoires (voir l'étude de cas 53, rapport complet). Mais malgré tout, les PA et les CL poursuivent leurs efforts pour administrer leurs propres territoires et influencer des processus extérieurs (voir l'étude de cas 54 ci-contre et 55 rapport complet).



Étude de cas n°54

Territoire : Mustang, Marpha, Bojheni, Shakarapur Municipalité

Langue : Thakali, Tamang

Autrices :

- Neha Hirachan, Thakali Indigenous community, Jho Media
- Dil Maya Tamang, Tamang Indigenous community, Bojheni

Légende : Un membre de la communauté manifeste avec une pancarte sur laquelle on peut lire : « Vous ne pouvez pas nous tuer au nom du développement »

Photo : Neha Hirachan

54 Peuple tamang, Népal

Dans le village de Bojheni (Lapsiphedi), qui appartient à la municipalité de Shankharapur, au nord-est de la vallée de Katmandou au Népal, la communauté Tamang s'est opposée au projet d'unité électrique et de ligne de transmission hydroélectrique du gouvernement, construit sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause de la communauté.

À Bhojheni, les forêts, rivières et collines sacrées sont bien plus que des ressources, ce sont des divinités et elles font partie des pratiques religieuses. La zone où le projet est construit était une terre communale des autochtones Tamang, considéré comme espace tiers ancestral pour protéger leurs traditions, leurs coutumes et l'intégralité de leur communauté.

Le projet a commencé sans informer ou consulter la communauté, et ses protestations se sont heurtées à des arrestations de la part de la police, des menaces arme au poing et des blessures à au moins une douzaine de personnes. Malgré tout, le projet a continué. Les inquiétudes des membres de la communauté n'ont rencontré ni médiation efficace ni résolution du conflit ; à la place elles ont trouvé criminalisation, intimidation et tactiques coercitives qui ont visé à démanteler l'action collective et fragmenter la communauté.

Les négociations à huis-clos, les réunions tenues dans les forêts et les « ententements » ou protocoles d'accord signés sans la pleine participation des membres de la communauté ont créé de profonds clivages. Les membres de la communauté, les leaders et les médias ont également subi des pressions pour accepter des compensations, éloignant la conservation des droits collectifs pour aller vers les dédommagements individuels pour le mal causé. La fragmentation de la communauté Bojheni est peut-être la plus grande perte causée par ce « développement ».

Le projet suscite de grandes inquiétudes concernant le manque de reconnaissance et le rejet actif des droits collectifs des peuples autochtones. L'hostilité durant sa construction et les protestations marquent à jamais la mémoire de la communauté comme le début de la rupture Bojheni à travers le déplacement, l'intimidation et la reddition forcée.

L'expérience montre que la conservation de la biodiversité ne peut être dissociée de la survie culturelle. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et les systèmes de gouvernance des terres autochtones doivent trouver leur place dans toutes les décisions politiques liées à la biodiversité, y compris les garde-fous contre le déplacement et les dépossession.

Même lorsque les PA et les CL peuvent nominalement participer aux débats, cela ne signifie pas nécessairement que leurs valeurs et leurs points de vue vont influencer de manière significative la prise de décisions. Les processus participatifs peuvent créer un espace de dialogue ou de partage d'information mais ils laissent souvent inchangées les structures de pouvoir sous-jacentes qui marginalisent les PA et les CL. À défaut de s'attaquer à ces inégalités structurelles, les risques de participation restent superficiels. Des mesures spécifiques sont aussi requises pour garantir une participation effective des groupes marginalisés *au sein* des PA et des CL, qui peuvent inclure les femmes, la jeunesse et les personnes en situation de handicap, et pouvoir aborder les barrières supplémentaires rencontrées. Ces mesures devraient être développées en consultation avec les groupes concernés, en réponse à leurs préférences et aux enjeux qui marquent leur contexte.

Aux côtés de la participation, l'accès à la justice constitue aussi un outil critique pour garantir les rôles, droits et valeurs des PA et des CL dans la mise en œuvre du CMBKM. Les droits ne peuvent être garantis si les PA et les CL n'ont aucun moyen pratique de contester les décisions qui concernent leurs terres, leurs territoires et leurs ressources ; de chercher réparation ; ou de défendre leurs droits de manière sûre (voir l'étude de cas 54, page précédente).

Le manque de progrès adéquats de la part des Parties à l'heure de veiller à la participation et à l'accès à la justice est particulièrement visible par rapport aux défenseurs des droits humains et environnementaux (ou DDHE), dont beaucoup sont membres de PA et de CL. Les DDHE se heurtent à de graves risques ; au moins 146 ont été assassinés ou portés disparus en 2024 (Global Witness, 2025). Néanmoins, peu de pays parmi ceux affichant les taux de violence les plus élevés travaillent effectivement pour protéger les défenseurs, ce qui est un indicateur du vaste manque d'action par rapport à la Cible 22.

Justice de genre

« Les femmes autochtones ont un accès limité aux processus décisionnels officiels et aux mécanismes de financement. Or, le fait de ne pas reconnaître les savoirs des femmes entraîne non seulement des inégalités, mais c'est aussi passer à côté d'immenses possibilités de lutter contre les crises climatiques et de la biodiversité. À travers leurs pratiques et leurs connaissances, elles ont à offrir des solutions concrètes fondées sur la durabilité, la résilience et l'harmonie avec la nature. »

Peuple Guna, Panama 6

CIBLE 23. Assurer l'égalité des sexes et une approche tenant compte du genre dans l'action en faveur de la biodiversité

Comme la Cible 22, la Cible 23, axée sur l'égalité et la justice de genre, constitue une inquiétude transversale en matière de droits humains pour les PA et les CL. Les femmes des communautés locales et autochtones font face à différents impacts comparé à d'autres femmes, et aux hommes des communautés locales et autochtones. Par exemple, bien des femmes des communautés locales et autochtones risquent de subir des violences sexuelles de la part des autorités chargées de l'application de la conservation lorsque leurs territoires leur sont expropriés à des fins de conservation descendante ; plus généralement, la perte de leurs territoires, de leurs ressources et de leurs moyens de subsistance peut les exposer à l'exploitation ou entraîner ou creuser leur dépendance économique des hommes.



Légende : Juana Mamani, secrétaire d'un réseau de femmes leaders défendant les eaux du lac Titicaca, contemple la baie de Capuchina dans la communauté de Coata, au Pérou, où les femmes mènent des actions de nettoyage et font pression sur les autorités pour qu'elles assainissent le lac pollué
Photo : Musuk Nolte, Panos Pictures



8 Peuple sámi, Suède

Un renne mâle solitaire aux bois imposants est souvent utilisé pour représenter la culture Sámi, car il est considéré comme un animal fier, puissant et majestueux. Dans les troupeaux de rennes, les mâles jouent pourtant un rôle mineur et subordonné, aux dires des éleveurs.

Le troupeau le plus important, appelé *áldoeallu*, se compose de femelles, les *njinngelasat*, qui assurent le leadership et l'organisation du troupeau. Tandis que les mâles, les *luovohasat*, jouent un rôle important et intégral dans la reproduction et la survie du troupeau, ils sont tout au plus insignifiants à l'heure d'établir l'unité du troupeau d'une manière qui puisse le soutenir dans son ensemble.

En résumé, un troupeau de rennes nous enseigne que la diversité est fondamentale et souligne une leçon clé cruciale : une variété de rôles, utilisations, besoins et positions de pouvoir ne doit pas être nécessairement interprétée comme une succession de dichotomies genrées mais plutôt comme une forme de complémentarité dotée de genre.

Comme l'éleveur et la femme Sámi, je ne trace pas automatiquement une ligne droite entre la force naturelle et la masculinité, car mon travail avec le troupeau se trouve ancré dans une compréhension alternative de qui est fort et de comment cette force sert le mieux le collectif. Cette perspective constitue la base du féminisme en territoire Sápmi, qui place un accent actif sur les droits collectifs qui bénéficient à l'ensemble de la communauté au-delà des droits individuels spécifiques au genre.

Je choisis ma position moi-même au sein du troupeau de rennes, et elle me sert de cadre pour aborder le champ du féminisme autochtone. Les réglementations issues de l'état comme la *sameby* indiquent implicitement aux éleveurs de rennes Sámi qu'ils ne peuvent suivre qu'un système créé par une société majoritaire, même si cela rend très difficile pour eux de vivre de manière durable de leurs troupeaux.

Il semble juste d'appliquer ceci au féminisme dans le Sápmi. Bien qu'ancré dans la collective vision du monde Sámi, où le droit de vivre de la terre est inséparable du droit d'être une femme, il a aussi été influencé et modelé par la dominance des systèmes coloniaux imposant des structures externes, et par la résistance à ces systèmes.

J'ai lu un jour que la colonisation manifeste un phénomène intrinsèquement masculin et il y a peut-être une part de vérité dans cela. En révélant la colonisation comme une structure hétéropatriarcale (Kuokkanen, 2019) tout en la reliant au capitalisme en tant que système, une structure de pouvoir solitaire devient visible (Knoblock, 2022). Ce que je veux dire par solitaire dans ce contexte, c'est un système qui n'est ni collectif ni ancré dans la solidarité, en contraste direct avec l'élevage de rennes Sámi et le féminisme sámi.



Légende : Hilda Antun transporte du feu dans la jungle pour l'utiliser lors de la récolte des cultures à Maikuints, en Équateur

Photo : Ian Willms, Panos Pictures

Il existe une nécessité significative pour les Parties, et pour l'ensemble de la société, de réaliser plus d'efforts pour mettre en place la Cible 23, l'une des trois cibles où les progrès affichés jusqu'à présent ont été les plus faibles (CDB, 2026, p. 13). ***Il ne peut y avoir de mise en œuvre juste ou pérenne du CMBKM sans incorporer la dimension de justice de genre.***

En dépit du manque de soutien de la part des Parties et autres, les femmes des communautés locales et autochtones apportent des contributions très importantes à la mise en œuvre du CMBKM. Elles sont à la tête de beaucoup d'efforts d'action pour la biodiversité, y compris la conservation, la préservation des semences et la protection du milieu marin (voir l'étude de cas ⁵⁶, rapport complet). Reconnaître et soutenir les contributions de la moitié de la population, ce n'est pas seulement être juste, c'est également accentuer le progrès collectif pour aller vers une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

Conclusion

« *Reconquérir notre façon de penser pour tout reconquérir.* »

Peuple Pasto, Colombie ❶

Les PA et les CL sont des agents de changements porteurs de transformation dans une perspective de durabilité (Reyes-García et al., 2026). Leurs valeurs culturelles – souvent préservées en dépit de graves menaces – renferment la clé pour mettre en place la vision d’ici à 2050 d’un monde vivant en harmonie avec la nature. Face au déclin rapide et dangereux de la biodiversité, il est décisif d’entendre les gardiens. Leurs modes de vie offrent des solutions aux crises. La sagesse des PA et des CL peut éclairer la voie du changement dont tous les êtres humains, et le monde non humain, ont besoin.

Recommandations formulées dans LBO-3 à l'attention de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société

Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre du CMBKM.

Ils ont besoin d'un véritable appui pour déployer leurs savoirs et lutter contre la perte de biodiversité de manière plus globale et efficace.

- Reconnaître, respecter, protéger et appuyer les rôles et les contributions des PA et des CL et leurs droits fonciers coutumiers sur leurs territoires terrestres et marins
- Élaborer des orientations claires qui prévoient la prise en compte des territoires Autochtones et traditionnels dans la mise en œuvre de la Cible 3, le cas échéant
- Réaliser des évaluations concernant les droits humains pour toutes les zones protégées et OECM existantes et remédier aux atteintes, notamment via la restitution de territoires, s'il y a lieu
- Prioriser les initiatives de conservation et de restauration émanant des Peuples Autochtones et des communautés locales dans les politiques et les financements
- Mettre au point des approches de planification spatiale ascendante et respectueuse des droits d'autodétermination des PA et des CL
- Faire participer activement les PA et les CL, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives au changement climatique, notamment en encourageant les solutions fondées sur la culture portées par les PA et les CL
- Reconnaître et respecter le rôle de la gouvernance coutumière des Peuples Autochtones et des communautés locales dans la gestion des espèces sauvages
- Prévenir les dommages provoqués par la pollution et garantir une responsabilité effective y afférente vis-à-vis des Peuples Autochtones et des communautés locales et de leur environnement.

Les pratiques traditionnelles d'utilisation durable sont la base de relations saines avec la nature. Un changement systémique passe par des relations réciproques avec la nature, une démarche qu'incarnent déjà les Peuples Autochtones et les communautés locales.

- Promouvoir et protéger les pratiques traditionnelles d'utilisation durable à travers des lois, des politiques, des plans d'action et des financements
- Prioriser les contributions des systèmes alimentaires et de production des PA et des CL et leur offrir un appui dans l'optique d'une agriculture, d'une aquaculture, d'une pêche et d'une sylviculture durables
- Reconnaître et inclure les PA et les CL qui vivent en milieu urbain et leurs savoirs traditionnels dans la planification urbaine et la revitalisation de la nature et de la culture dans les villes
- Garantir une utilisation de la biotechnologie et d'autres nouvelles technologies qui soit fondée sur le principe de précaution et avec le consentement libre, préalable et éclairé des PA et des CL susceptibles d'être concernés.

Les obstacles structurels qui portent préjudice aux populations et à la planète doivent être démantelés. Un nouvel état d'esprit et des actions courageuses et novatrices sont nécessaires pour rompre avec les mentalités routinières et les actions nuisibles d'acteurs puissants qui bloquent tout changement structurel.

- Augmenter significativement le financement direct en faveur des PA et des CL, y compris les femmes et les jeunes, de sorte que les PA et les CL puissent décider de l'allocation de ce financement
- Garantir que le financement de la biodiversité fondé sur le marché – les crédits de biodiversité en sont un exemple – respecte des conditions strictes sur le plan des droits humains
- Décourager les activités économiques qui nuisent à la biodiversité et aux droits humains, notamment en réduisant les subventions aux industries nuisibles et en mettant en place des cadres efficaces de prévention et de responsabilité pour les préjudices causés par des activités commerciales.

La responsabilité mutuelle de tous les acteurs est la base des progrès collectifs et du succès du CMBKM. Une planification et un suivi rigoureux sont attendus des Parties, tandis que les communautés locales présenteront des données de suivi et des rapports complémentaires.

- Mettre en place des cadres de responsabilité véritablement accessibles et effectifs en réponse aux atteintes à la biodiversité et aux droits humains au niveau local, national et mondial, s'inscrivant notamment dans les processus de la Convention sur la diversité biologique
- Développer et financer des systèmes de protection en faveur des défenseurs des droits humains, notamment les défenseurs Autochtones et de communautés locales, et surveiller les atteintes à leurs droits
- Accroître la reconnaissance, le soutien et le financement accordés aux systèmes communautaires de surveillance et d'information dans le but de renforcer le suivi, la prise de décisions et la responsabilité en lien avec la biodiversité et les droits humains
- Accroître les efforts pour développer, améliorer et accompagner les méthodologies de mise en application des indicateurs des connaissances traditionnelles
- Étendre l'indicateur du régime foncier et du changement d'affectation des terres dans le cadre de suivi du CMBKM afin d'incorporer de façon explicite le régime foncier des eaux, des mers et des océans
- Améliorer les rapports nationaux s'agissant des questions transversales qui sont exposées à la Section C en y incluant les droits humains, l'égalité des sexes et l'égalité entre les générations, l'approche de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, différents systèmes de valeurs et l'approche écosystémique
- Exiger des Parties que des plans sur les pratiques traditionnelles d'utilisation durable soient inclus dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et les rapports périodiques.

Approches et moyens de mise en œuvre : pas seulement *quoi*, mais *comment*. Intégrer différents systèmes de valeurs et consolider les efforts collectifs autodéterminés des Peuples Autochtones et des communautés locales et de l'ensemble de la société, et ne pas s'appuyer uniquement sur les Parties.

- Réaliser des efforts ciblés et actifs, avec l'appui d'un financement adapté, afin de faire davantage participer les PA et les CL, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées aux processus décisionnels en matière de biodiversité, du niveau local au niveau mondial
- Placer les valeurs des PA et des CL au centre des processus décisionnels de manière à garantir des décisions favorables à la biodiversité et aux droits humains
- Instaurer et favoriser des collaborations plus larges en vue d'un renforcement réciproque des capacités entre les PA et les CL et d'autres acteurs, notamment les instances gouvernementales, le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile.

La solidarité mondiale est essentielle pour porter un changement transformateur. C'est grâce à l'entraide avec divers alliés du monde entier que nous pourrions atteindre l'objectif de vivre en harmonie avec la nature à l'horizon 2050.

Références

Alves-Pinto, H.N., Cordeiro, C.L., Geldmann, J., Jonas, H.D., Gaiarsa, M.P., Balmford, A., Watson, J.E., Latawiec, A.E. and Strassburg, B. (2022) ‘The role of different governance regimes in reducing native vegetation conversion and promoting regrowth in the Brazilian Amazon’, *Biological Conservation*, 267, p. 109473. Disponible chez : <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2022.109473>

Bromham, L., Dinnage, R., Skirgard, H., Ritchie, A., Cardillo, M., Meakins, F., Greenhill, S.J. and Hua, X. (2022) ‘Global predictors of language endangerment and the future of linguistic diversity’, *Nature Ecology & Evolution*, 6(2), pp. 163–173. Disponible chez : <https://doi.org/10.1038/s41559-021-01604-y>

Dawson, N.M., Coolsaet, B., Bhardwaj, A., Booker, F., Brown, D., Lliso, B., Loos, J., Martin, A., Oliva, M., Pascual, U., Sherpa, P. and Worsdell, T. (2024) ‘Is it just conservation? A typology of Indigenous peoples’ and local communities’ roles in conserving biodiversity’, *One Earth*, 7(6), pp. 1007–1021. Disponible chez : <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2024.05.001>

Estrada, A., Garber, P.A., Gouveia, S., Fernández-Llamazares, Á., Ascensão, F., Fuentes, A., Garnett, S.T., Shaffer, C., Bicca-Marques, J., Fa, J.E., Hockings, K., Shane, S., Johnson, S. and Shepard, G.H. (2022) ‘Global importance of Indigenous Peoples, their lands, and knowledge systems for saving the world’s primates from extinction’, *Science Advances*, 8(31), eabn2927. Disponible chez : <https://doi.org/10.1126/sciadv.abn2927>

Fa, J.E., Watson, J.E.M., Leiper, I., Potapov, P., Evans, T.D., Burgess, N.D., Molnár, Z., Fernández-Llamazares, Á., Duncan, T., Wang, S., Austin, B.J., Jonas, H., Robinson, C.J., Malmer, P., Zander, K.K., Jackson, M.V., Ellis, E., Brondizio, E.S. and Garnett, S.T. (2020) ‘Importance of Indigenous Peoples’ lands for the conservation of intact forest landscapes’, *Frontiers in Ecology and the Environment*, 18(3), pp. 135–140. Disponible chez : <https://doi.org/10.1002/fee.2148>

Food and Agriculture Organisation, International Land Coalition and Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (2026) *The Status of Land Tenure and Governance*. Disponible chez : <https://doi.org/10.4060/cd8473en>

Food and Agriculture Organization and Fund for the Development of Indigenous Peoples of Latin America and the Caribbean (2021) *Forest Governance by Indigenous and Tribal Peoples: An Opportunity for Climate Action in Latin America and the Caribbean*. Santiago: FAO. Disponible chez : <https://doi.org/10.4060/cb2953en>

Global Witness (2025) *Documenting killings and disappearances of land and environmental defenders*. Disponible chez : <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/documenting-killings-and-disappearances-of-land-and-environmental-defenders/>

ICCA Consortium (2021) *Territories of Life: 2021 Report, Executive Summary*. Disponible chez : <https://www.iccaconsortium.org/2022/11/01/key-findings-territories-of-life-2021-report>

Indigenous Peoples Major Group (2019) *Global Report on the Situation of Lands, Territories and Resources of Indigenous Peoples*. Compilé par J. Carino et édité par L. Tamayo. Disponible chez: <https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2019/04/IPMG-Global-Report-FINAL.pdf>

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (2019) *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. Sous la direction d’E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo. Bonn: IPBES Secretariat. Disponible chez : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

Karmushu, R. and Sorsby, N. (2025) *More GEF nature finance must reach Indigenous Peoples and local communities*. Disponible chez : <https://www.iied.org/more-gef-nature-finance-must-reach-indigenous-peoples-local-communities>

Knoblock, I. (2022) *Writing-weaving Sámi feminisms: stories and conversations*. Thèse de doctorat. Lund University.

Knox, J.H. (2025) ‘Dismantling the fortress: reforming international conservation’, *Harvard Environmental Law Review*, 49, pp. 1–77. Disponible chez : https://journals.law.harvard.edu/elr/wp-content/uploads/sites/79/2025/03/01-HLE_49_1-Knox.pdf

Kuokkanen, R. (2019) *Restructuring relations: Indigenous self-determination, governance, and gender*. Oxford University Press.

Nikolakis, W., Gay, V., Merkel, G., Sunderland, T. and Morrison, J. (2026) ‘The relationship between Indigenous Peoples’ lands and conservation: A systematic literature review’, *People and Nature*, 8(6), pp. 1676–1691. Disponible chez : <https://doi.org/10.1002/pan3.70310>

O’Bryan, C.J., Garnett, S.T., Fa, J.E., Leiper, I., Rehbein, J.A., Fernández-Llamazares, Á., Jackson, M.V., Jonas, H.D., Brondizio, E.S., Burgess, N.D. and Robinson, C.J. (2021) ‘The importance of Indigenous Peoples’ lands for the conservation of terrestrial mammals’, *Conservation Biology*, 35(3), pp. 1002–1008. Disponible chez : <https://doi.org/10.1111/cobi.13620>

Rights and Resources Initiative (2023) *Who owns the world’s land? Global state of Indigenous, Afro-descendant, and local community land rights recognition from 2015–2020*. Rights and Resources Initiative. Disponible chez : <https://rightsandresources.org/who-owns-the-worlds-land-2nd-ed/>

Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2026) *Draft global report on collective progress in the implementation of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. CBD/SBSTTA/28/2/Add.1. Disponible chez : <https://www.cbd.int/doc/c/5ff9/2cb2/4f7485ea0cca7f48eb2a8003/sbstta-28-02-add1-en.pdf>

Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2026) . *Analysis of national biodiversity strategies and action plans and national targets established by Parties aligned with the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (CBD/SBI/6/INF/5)*. Disponible chez : <https://www.cbd.int/doc/c/4fc4/fb7a/ae60317b2bf743207635649/sbi-06-inf-05-en.pdf>

Smallhorn-West, P., Allison, E., Gurney, G., Karnad, D., Krestser, H., Lobo, A.S., Mangubhai, S., Newing, H., Pennell, K., Raj, S., Tilley, A., Williams, H. and Peckham, S.H. (2023) ‘Why human rights matter for marine conservation’, *Frontiers in Marine Science*, 10. Disponible chez : <https://doi.org/10.3389/fmars.2023.1089154>

Stevens, S., Hay-Edie, T., Miranda, C., Ramos, A. and Pathak Broome, N. (eds.) (2024) *Recognising Territories and Areas Conserved by Indigenous Peoples and Local Communities (ICCAs) Overlapped by Protected Areas*. IUCN WCPA Good Practice Guidelines No. 34. Disponible chez : <https://portals.iucn.org/library/node/51567>

Sze, J.S., Carrasco, L.R., Childs, D.Z. et al. (2022) ‘Reduced deforestation and degradation in Indigenous Lands pan-tropically’, *Nature Sustainability*, 5, pp. 123–130. Disponible chez : <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00815-2>

Virtanen, P.K., Gonzaga Roa, A., Fernández-Llamazares, Á. et al. (2025) ‘Indigenous governance and relationality have effectively avoided forest loss in the Southwest Amazon’, *Communications Earth & Environment*, 6, p. 289. Disponible chez : <https://doi.org/10.1038/s43247-025-02174-8>

World Wide Fund for Nature, United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre, Global Environment Facility Small Grants Programme and ICCA Global Support Initiative, LandMark Global Platform of Indigenous and Community Lands, The Nature Conservancy, Conservation International, Wildlife Conservation Society, United Nations Development Programme Equator Prize, International Land Coalition Secretariat, Conservation Matters LLC and International Union for Conservation of Nature (2021) *The state of Indigenous Peoples’ and local communities’ lands and territories: A technical review of the state of Indigenous Peoples’ and local communities’ lands, their contributions to global biodiversity conservation and ecosystem services, the pressures they face, and recommendations for actions*. Disponible chez : https://www.flac.awsassets.panda.org/downloads/report_the_state_of_the_indigenous_peoples_and_local_communities_lands_and_territories_1.pdf

Le projet LBO-3 a pu voir le jour grâce au soutien généreux de plusieurs donateurs, notamment Arcadia – un fonds caritatif créé par Lisbet Rausing et Peter Baldwin –, la Fondation David et Lucile Packard, le ministère fédéral allemand de l’Environnement, de la Lutte contre le changement climatique, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire, par l’intermédiaire de l’Initiative internationale pour le climat (BMUKN/IKI), la Fondation Nia Tero et SwedBio.



Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Le succès du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dépend des contributions des Peuples autochtones et des communautés locales. Les Perspectives locales de la diversité biologique mettent en lumière leur rôle central et examinent si leurs droits sont respectés dans la mise en œuvre du Cadre.
